



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La BCV propose de racheter la totalité des bons de participation et d'augmenter le dividende de ses actions**

**Le Conseil d'Etat prend acte avec satisfaction de l'annonce du Conseil d'administration de la BCV de proposer à l'assemblée générale le rachat de la totalité du solde des bons de participations pour un montant de 733,7 millions de francs, qui seront entièrement consacrés au désendettement du canton. Cette phase ultime de la recapitalisation de la Banque mettra un terme, avec un bénéfice substantiel, à l'opération financière la plus importante et complexe entreprise par l'Etat.**

A la suite des difficultés financières rencontrées durant les années nonante, la BCV s'est trouvée confrontée en décembre 2001 à une insuffisance de fonds propres qui a contraint le canton à une recapitalisation massive. Dans une première étape, l'Etat a acquis en août 2002 quelque 3,6 millions d'actions ordinaires pour un montant de 611 millions de francs. Compte tenu des nouveaux besoins de provisions de la Banque, l'Etat a souscrit dans une seconde étape en février 2003 plus de 13,5 millions de bons de participation d'une valeur de 1,248 milliard.

En mars 2005, le Grand Conseil a accepté un plan de rachat des bons émis par la BCV moyennant le paiement par la Banque d'une prime de risque de 2% de leur valeur par année. Une première tranche de 2,1 millions de bons a été rachetée par la BCV en mai 2005 pour un montant de 201 millions et une deuxième l'a été en avril 2006 pour une somme de 400 millions.

Enfin, le solde d'environ 7,4 millions de bons sera racheté cette année pour un montant de 733,7 millions, sous réserve de l'accord des actionnaires lors de leur assemblée générale du 26 avril. L'avance considérable par rapport aux anticipations, qui prévoyaient une période beaucoup plus longue pour la phase de rachat, s'explique par les bons résultats de la Banque, qui a su se recentrer sur ses activités de base et tirer parti de l'amélioration conjoncturelle.

Pour l'Etat, le versement du solde se traduira par un apport en trésorerie de 733,7 millions qui seront portés intégralement en réduction de la dette au bilan, comme lors

des rachats précédents. Au final, l'opération des bons de participation devrait s'avérer bénéficiaire pour les caisses de l'Etat à hauteur d'environ 147 millions.

En outre et toujours sous réserve des décisions de l'assemblée générale de la BCV, le dividende devrait passer de 4,5 à 7 francs en 2007. Cette hausse - qui permettra à l'Etat de couvrir le coût du capital engagé dans la Banque - devrait se traduire par une augmentation des revenus de fonctionnement de l'Etat de 14,4 millions pour l'exercice en cours. Rappelons toutefois que le canton n'a pas perçu de dividende en 2002 et 2003, ni encaissé d'impôts de la BCV durant plusieurs années.

Le Conseil d'Etat se déclare satisfait du résultat de cette opération complexe, novatrice et qui ne fut pas sans risque. La recapitalisation réussie de la BCV témoigne de la capacité des Vaudois-es à agir avec détermination dans les moments difficiles. Il témoigne aussi de leur attachement constant à leur banque cantonale, en tant que pilier de l'activité économique du canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mars 2007

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie (021 316 60 10); Pascal Broulis, chef du Département des finances (021 316 20 01); Francis Randin, chef du Service d'analyse et de gestion financières (021 316 25 77)